

Le nombre de terrains synthétiques remplis de pneus broyés ne cesse de diminuer en Suisse romande et leur toxicité semble limitée. Pourtant, le sujet continue de fâcher et reste très opaque dans le milieu.

En Suisse aussi, les terrains synthétiques font peur

Les granulats de remplissage en microplastiques, billes de caoutchouc à base de pneus recyclés, seront bientôt proscrits par l'Union européenne. Yvain Genevay

BRICE CHENEVAL
brice.cheneval@lematin dimanche.ch

Dans une bourgade du canton de Vaud, une poignée de bambins dépassant tout juste la dizaine d'années tapent dans le ballon. Cris et rires se mêlent aux claquements du cuir dans une candeur attendrissante. Sous leurs pieds giclent de minuscules billes noires, porte d'entrée vers un monde dont ils ignorent tout. Eux ne se posent pas la question: les terrains synthétiques sont-ils dangereux pour la santé? En Suisse, où il en pullule environ 400 sous le contrôle de l'Association suisse de football (ASF), la thématique n'est pas sans importance. Cela tombe bien, les responsables la prennent au sérieux: les pelouses à risques sont apparues tardivement dans notre pays, leur nombre régresse d'année en année, leur nocivité est encadrée par des tests et les alternatives à base de produits sains ont rapidement été privilégiées.

Un chiffre

17

Il existe au moins 17 pelouses synthétiques en Suisse romande potentiellement problématiques (12 dans le canton de Vaud, 3 en Valais et 2 à Neuchâtel) utilisées pour des compétitions officielles.

Toutefois, un climat de méfiance persiste chez les communes et les constructeurs. Or, la transparence pourrait leur être imposée dans un avenir proche. En septembre, la Commission européenne a proposé de proscrire la vente de granulats de remplissage en microplastiques d'ici à six ans. Si la mesure est adoptée, seuls les matériaux naturels ou organiques seront autorisés. Une bonne partie des gazon artificiels helvétiques ne rentreraient alors

plus dans les clous et devraient être remplacés. De quoi faire suer un bon nombre de Municipalités, étant donné que le coût d'un simple changement de tapis est estimé entre 400'000 et 500'000 francs.

Pour comprendre le malaise autour des «synthés», il faut remonter à fin 2017. Le magazine «So Foot» avait soulevé la possibilité que les terrains contenant des granulats en pneus broyés soient néfastes pour la santé. L'émission de France 2 «Envoyé spécial» avait embrayé quelques mois plus tard, provoquant une vaste polémique. Depuis, le sujet n'a pas été totalement résolu. La position de l'Union européenne n'a pas bougé: il n'existe pas de danger significatif. Sous-entendu, pas de danger zéro non plus. Et une récente enquête du «Philadelphia Inquirer» vient entretenir le doute.

Troublante coïncidence aux États-Unis
Ce quotidien américain a relevé une troublante coïncidence: un nombre anormalement élevé d'anciens baseballeurs ayant joué sur des pelouses synthétiques en Major League Baseball (MLB) dans les années 70 à 90 sont décédés du glioblastome, la forme la plus fréquente et agressive du cancer cérébral. Dans le cadre de son investigation, le «Philadelphia Inquirer» a fait tester la surface utilisée dans l'antre des Phillies de Philadelphie entre 1977 et 1981. Résultat, celle-ci recelait certaines substances considérées comme majeures et toxiques, dont deux pénalement réprimées aux États-Unis. L'absence de liaison démontrée ainsi que l'antériorité des terrains suspectés invitent à la retenue. En revanche, la concomitance des faits autorise à se pencher sur la situation dans nos contrées.

Il est difficile d'établir le nombre exact de terrains remplis avec des pneus broyés en Suisse romande. Par négligence, certaines communes ignorent les composants de leurs pelouses. D'autres se montrent volontairement évasives pour esquiver toute polémique. Les constructeurs, eux, ne peuvent échapper à la question. Mais le sujet irrite. Realsport, qui détient le quasi-monopole du marché des terrains

synthétiques sur le territoire, avance qu'il en existe encore 17. Tout en refusant de préciser où, brandissant la confidentialité de ses clients. Après avoir mené nos propres recherches, nous en recensons au moins la même quantité (douze dans le canton de Vaud, trois en Valais et deux à Neuchâtel), le plus ancien datant de 2004. Six de ces pelouses ne font, pour l'heure, l'objet d'aucune réflexion en vue d'un remplacement à court ou moyen terme. Car, justifient les Municipalités (dont la plupart ne souhaitent pas être mentionnées), elles seraient tout à fait praticables et/ou ne présenteraient aucun danger sanitaire, tests à l'appui.

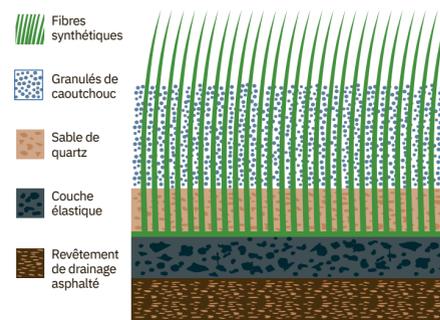
Norme européenne renforcée

L'inquiétude réside dans les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) que contiennent les granulats de pneu. Ces molécules, produites naturellement par la combustion, peuvent affecter la reproduction et se révéler cancérogènes. De tous les matériaux utilisés pour remplir les pelouses artificielles, le pneu est celui où la concentration en HAP est la plus préoccupante. On parle alors de remplis-

sage SBR (pour *styrene-butadiene rubber*), décrétée par l'ASF selon des normes liées à la sécurité et aux mouvements du ballon. En revanche, l'instance n'exige aucun contrôle sanitaire en ce qui concerne les synthétiques. Realsport affirme que ses remplissages SBR respectent la réglementation européenne. Celle-ci limite le teneur en HAP dans les granulats à 20 mg/kg, et ce depuis l'été 2021. Le précédent seuil, entré en vigueur en 2005, était fixé à 387 mg/kg. Or, ces valeurs «ont été jugées trop élevées pour assurer une protection adéquate de la santé humaine», est-il écrit dans le «Journal officiel de l'Union européenne», ajoutant «qu'il existait un risque marginal de cancer pour les travailleurs et le grand public exposés aux granulats» contenant une telle concentration.

Les terrains sur lesquels se déroulent des compétitions officielles sont soumis

La structure d'une pelouse synthétique



à trois strates d'homologation, décrétée par l'ASF selon des normes liées à la sécurité et aux mouvements du ballon. En revanche, l'instance n'exige aucun contrôle sanitaire en ce qui concerne les synthétiques. Realsport affirme que ses remplissages SBR respectent la réglementation européenne. Celle-ci limite le teneur en HAP dans les granulats à 20 mg/kg, et ce depuis l'été 2021. Le précédent seuil, entré en vigueur en 2005, était fixé à 387 mg/kg. Or, ces valeurs «ont été jugées trop élevées pour assurer une protection adéquate de la santé humaine», est-il écrit dans le «Journal officiel de l'Union européenne», ajoutant «qu'il existait un risque marginal de cancer pour les travailleurs et le grand public exposés aux granulats» contenant une telle concentration.

Plus grande richesse, meilleure qualité

Comparée aux pays voisins, à commencer par la France et l'Allemagne, encore friands de remplissage SBR, la Suisse se veut davantage prudente. Le pneu broyé ne s'y est pas solidement implanté (*voir encadré*) et, d'autre part, la Suisse romande s'est très tôt tournée vers d'autres matériaux de remplissage, bien moins chargés en HAP. «On a l'avantage de vivre dans un pays riche, avance Pierre-Yves Bovigny, le référent des pelouses à l'ASF. On a les moyens d'investir dans des produits de meilleure qualité, là où les autres s'orientent vers le choix le plus économique.» Alexandre Bouchez, responsable du secteur sport chez le constructeur genevois Jacquet, confirme: «Cela fait plus

de dix ans qu'on n'installe plus de remplissage SBR, parce qu'il n'y a tout simplement plus de demande.» Pourtant, une certaine opacité demeure autour de la teneur en HAP contenue dans ces terrains. «Nous ne possédons pas cette information pour l'ensemble de nos terrains, seulement pour quelques-uns suite à des demandes de nos clients qui s'inquiétaient, promet Benoît Dubey, directeur de Realsport. Les tests effectués ont prouvé qu'on était dans les clous. L'un remontant à 2009 montrait une concentration inférieure à 3 mg/kg.» Une information que nous ne sommes pas en mesure de certifier, faute de preuves fournies par le constructeur. Ce dernier indique faire réaliser ses tests par un laboratoire français indépendant, Labosport. Lequel refuse de s'exprimer et, donc, de partager ses analyses. Nous avons seulement pu

mettre la main sur celle du terrain de Saint-Prex, grâce à la coopération de la Commune. Le compte rendu, établi en 2012 lors de l'installation, fait état de 20 mg de HAP/kg. Autrement dit, rien à signaler. Mais quid des autres, notamment les plus anciens? À en croire Genan, il n'y aurait aucune raison de s'inquiéter. Cette société danoise collecte des pneus usés à travers l'Europe et les transforme en granulats de remplissage, qu'elle transmet ensuite aux constructeurs. Fournisseur de Realsport depuis une dizaine d'années, elle assure contrôler tous les produits qu'elle traite afin de s'assurer qu'ils soient conformes aux exigences réglementaires. Cependant, Genan ne souhaite pas s'épancher sur sa relation commerciale avec Realsport, par souci de confidentialité. Encore et toujours.

Un risque minime selon les experts

En Suisse romande, le remplissage à base de pneus broyés (dit SBR, pour *styrene-butadiene rubber*) n'est apparu qu'au début des années 2000 et a été remplacé en grande partie dès le milieu des années 2010, soit une durée de vie oscillant entre quinze et vingt ans. Une période d'exposition que Nancy Hopf et Marc Augsburger, deux toxicologues exerçant à Lausanne (respectivement au Centre universitaire de médecine générale et santé publique et au Centre universitaire romand de médecine légale), estiment trop courte pour représenter un réel danger sanitaire. Si tant est que les terrains étaient bien conformes à la norme européenne sur les HAP (387 mg/kg de 2005 à 2021).

«Il est très difficile de déterminer la dangerosité de ces pelouses, commente la première nommée. Il y a de nombreux facteurs à prendre en compte: la taille des granulats, la fréquence et le type d'exposition...

Le gros problème survient lorsque ces billes entrent en contact avec la peau et le sang. Or, ce cas de figure se produit rarement. Sur des terrains en intérieur, le risque est plus important. En extérieur, il me paraît trop faible.» Marc Augsburger embraya: «Moins on s'expose aux substances toxiques, mieux c'est. Mais en l'état, la limite ne me paraît pas inacceptable.»

Les deux scientifiques rejoignent la conclusion de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP): «Les pelouses synthétiques fabriquées avec des granulats de caoutchouc provenant de pneus usagés ne présentent pas de risque particulier pour la santé des sportifs et des spectateurs.» Et Anne-Laure Demierre, collaboratrice à l'OFSP, d'ajouter: «Je prends toujours l'exemple suivant: le lion en liberté est dangereux. En cage, il ne l'est pas. Une substance peut être nocive mais si on y est faiblement exposé, le problème s'amenuise.»



«Le gros problème survient lorsque ces billes entrent en contact avec la peau et le sang.»

Nancy Hopf, toxicologue au Centre universitaire de médecine générale et santé publique



«On a les moyens d'investir dans des produits de meilleure qualité, là où les autres s'orientent vers le choix le plus économique.»

Pierre-Yves Bovigny, référent pelouses à l'ASF

Photos: Yvain Genevay, Unisamé, DR